Liberte Politique
/

# Avortement : la mort programmée de la liberté de conscience

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le *07 mars 2024*

Source [Le Salon Beige] : Ils préfèrent déjà les esprits à la phase suivante. Le député des Bouches-du-Rhône Manuel Bompard (LFI) a déclaré :

«Inscrire le droit à l'IVG dans la Constitution c'est fondamental, mais ensuite la bataille continue pour faire en sorte que ce droit soit effectif».

Et de demander «la suppression de la clause de conscience» des professionnels de santé.  Manuel Bompard estime que la double clause de conscience constitue

«une entrave à faire en sorte que ce droit [à l'IVG], qui est désormais reconnu dans la Constitution, puisse être effectif».

Pour étayer son propos, l'Insoumis s'appuie sur une statistique :

«Aujourd'hui, vous avez une femme sur quatre qui est obligée de changer de département quand elle veut avoir recours à l'IVG parce qu'il n'y a pas suffisamment de praticiens.»

En 2022, 17% des avortements ont été réalisés en dehors du département de résidence des patientes, d'après une étude de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).

Lire la suite

07/03/2024 01:00